

PROTOCOLE POUR LES ECOLES TRAVAILLANT  
UNIQUEMENT LE TEXTE

PROTOCOLE POUR LES CLASSES  
CREANT LE TEXTE ET LA MUSIQUE

Travail sur des textes de chansons choisies par l'enseignant ou/et les élèves

*écouter et lire*

- Ecouter les chansons
- Lire les textes
- Vérifier leur compréhension
- Dégager :
  - } des règles d'écriture choisies par l'auteur
  - } le contexte culturel de la chanson (variété, folklore, rap, chanson française, rock...)
  - } du vocabulaire spécifique

*écouter et lire*

*écrire*

- Choisir :
  - } des règles d'écriture (structure, rimes...)
  - } le contexte culturel (variété, folklore, rap, chanson française, rock...)
- Apporter un vocabulaire complémentaire éventuel (en fonction des besoins des élèves)
- Faire produire des textes aux élèves (en individuel, par petits groupes ou en collectif)
- Travailler l'amélioration du (des) texte(s)
- Choisir un texte par classe et lui donner un titre
- Réécrire la version définitive (calligraphiée ou sur traitement de texte)
- Chaque chanson est accompagnée d'une illustration qui figurera dans le livret du CD

*écrire*



*créer la musique*

- L'intervenant en musique (ou/et l'enseignant) travaille(nt) la création musicale avec les élèves selon les modalités choisies avec l'enseignant.

Transmettre

- Transmettre le texte à l'inspection au plus tard le 31 mars 2007

- Transmettre la chanson, enregistrée si possible sur CD, au plus tard le 7 mai 2007

Un musicien professionnel se chargera alors de créer la mélodie et les arrangements musicaux à partir du texte reçu

Un retour de la création musicale sera effectué envers les écoles afin que les élèves apprennent leur chanson.

Enregistrement avec les élèves

